

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Grève à la STM : la CCMM, l'AHGM, l'ARQ, le CAM et la FCCQ joignent leurs voix au CPQ demandant au ministre du Travail d'agir maintenant

Montréal, le 5 novembre 2025 – La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), l'Association hôtelière du Grand Montréal (AHGM), l'Association des restaurateurs du Québec (ARQ), le Conseil des Arts (CAM) et la Fédération des Chambres de commerce du Québec (FCCQ) joignent leurs voix au Conseil du patronat du Québec (CPQ) pour lancer un appel pressant au ministre du Travail du Québec pour devancer dès maintenant l'application de la *Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out*, alors que la grève à la Société de transport de Montréal (STM) se poursuit tout le mois de novembre.

Les partenaires cosignataires tiennent également à saluer la décision de la mairesse, Soraya Martinez Ferrada, d'en faire sa priorité et d'avoir sollicité sans délai une rencontre avec Marie-Claude Léonard, directrice générale de la STM.

« Le transport collectif est un levier essentiel de l'activité économique : il fait rouler notre économie, soutient les entreprises et permet à des centaines de milliers de personnes de se déplacer chaque jour. Cette grève touche directement ceux qui travaillent en restauration, dans le milieu culturel et dans les services, bien au-delà du cadre du 9 à 5. Devancer l'entrée en vigueur de la *Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out* est une mesure pragmatique et nécessaire pour réduire les impacts de cette grève sur la population et sur l'économie de la métropole. Le gouvernement du Québec dispose des outils pour agir maintenant. Il doit les utiliser », a déclaré Isabelle Dessureault, présidente et cheffe de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

« Le CPQ a déjà lancé cet appel, il y a quelques jours, et notre message demeure le même : il faut agir maintenant. Chaque jour de paralysie du transport collectif fragilise l'activité économique, empêche de nombreux travailleurs, notamment ceux qui ont des horaires atypiques, de se rendre au travail, et met en péril la santé et la sécurité de la population. Les plus démunis sont pris en otage par cette situation critique. Il est urgent que les législateurs interviennent sans délai pour éviter le pire. Les outils existent : il est temps de les utiliser », a poursuivi Michelle Llambias Meunier, présidente et cheffe de la direction du Conseil du patronat du Québec.

« Les hôtels du grand Montréal fonctionnent 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Nos équipes dépendent du transport collectif pour assurer les quarts matinaux, de soirée et de nuit qui permettent à la ville d'accueillir visiteurs et grands événements. Cette grève prolongée compromet la capacité même de nos établissements à offrir leurs services et accentue la pression sur les employés et employeurs. Il est essentiel que le gouvernement intervienne rapidement pour assurer la continuité des services essentiels à la vitalité économique et touristique de Montréal », a ajouté Dominique Villeneuve, présidente-directrice générale de l'Association hôtelière du Grand Montréal.

« Il est primordial que la situation se règle rapidement pour le bien-être des travailleuses et des travailleurs de la restauration, dont bon nombre utilisent les transports en commun à Montréal pour se rendre au boulot. Ne pas savoir comment ils pourront le faire et retourner à la maison par la suite est une source de stress non nécessaire pour eux. N'oublions pas non plus que la vitalité économique des restaurants du centre-ville dépend de la clientèle des différents quartiers de Montréal, mais aussi des banlieues environnantes et qu'une grève prolongée aura des impacts sur leur santé financière », a affirmé Martin Vézina, vice-président aux affaires publiques et gouvernementales de l'Association Restauration Québec.

« Le transport collectif est essentiel au dynamisme économique des grandes villes du Québec, surtout à Montréal. Chaque jour de paralysie fragilise un peu plus notre économie. Au final, ce sont des milliers de travailleurs qui ne peuvent plus se rendre à leur emploi et des entreprises qui voient leur clientèle diminuer. C'est pourquoi il est essentiel que le gouvernement intervienne rapidement pour rétablir la situation », a conclu Véronique Proulx, présidente-directrice générale de la FCCQ.

La Chambre, l'AHGM, l'ARQ, le CAM, la FCCQ et le CPQ rappellent que de profondes réformes de l'organisation du travail sont nécessaires pour mieux aligner les services publics sur les réalités économiques et sociales de la métropole. Le droit de grève est fondamental, mais il doit s'exercer dans le respect du bien commun.

Enfin, les six organisations réitèrent l'importance de préserver la viabilité financière des sociétés de transport pour garantir une offre de service fiable, accessible et adaptée aux besoins de la population montréalaise.

À propos de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM)

Forte d'un réseau de près de 8 000 membres, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (ci-après « la Chambre ») agit sur trois fronts : elle porte la voix du milieu des affaires de la métropole, offre des services spécialisés aux entreprises et à leurs employés et mène des initiatives d'impact pour renforcer l'environnement d'affaires. Depuis plus de 200 ans, elle intervient dans des dossiers déterminants pour la prospérité des entreprises et de la métropole. Avec l'appui de ses spécialistes, la Chambre vise à accélérer la création et la croissance des entreprises de toutes tailles, ici et à l'international.

-30-

Source :

Joanna Kanga
Stratège, Relations médias et Communications numériques
Chambre de commerce du Montréal métropolitain
T. 514 669-6768
jkanga@ccmm.ca

LinkedIn : [Chambre de commerce du Montréal métropolitain](#)

X : [@chambremontreal](#)

Pour poursuivre la discussion : [#ccmm](#)